



Déclaration de statut de participant du gouvernement fédéral

Date :

--

Information sur l'instance

Nom du projet :

--

N° de l'ordonnance d'audience :

--	--

N° de dossier :

--	--

Information sur le participant du gouvernement fédéral

Nom :

--	--

Adresse :

--	--

Titre :

--	--

Ville :

--	--

Organisation :

--	--

Province :

--	--

Téléphone :

--	--

Code postal :

--	--

Télécopieur :

--	--

Courriel :

--	--

Adresse pour les services de messagerie ou la signification à une personne (si différente de l'adresse postale)

Adresse :

--	--

Téléphone :

--	--

Information sur le représentant autorisé

Si vous n'avez pas de représentant autorisé, veuillez ne rien inscrire.

Nom :

--	--

Adresse :

--	--

Titre :

--	--

Ville :

--	--

Organisation :

--	--

Province :

--	--

Téléphone :

--	--

Code postal :

--	--

Télécopieur :

--	--

Courriel :

--	--

Adresse pour les services de messagerie ou la signification à une personne (si différente de l'adresse postale)

Adresse :

--	--

Téléphone :

--	--

Questions et intérêts

Veillez indiquer de façon précise en quoi cette instance vous intéresse.

Est-ce que vous-même ou votre représentant autorisé avez l'intention de comparaître à l'audience publique?

Oui Non

Veillez indiquer avec exactitude les questions que vous avez l'intention de soulever à l'audience publique.

Accès, avis et signification

Quelle langue officielle souhaitez-vous utiliser dans la correspondance avec l'Office et à l'audience publique?

Anglais Français

Il est possible de consulter les documents déposés électroniquement par l'entremise du dépôt central de documents électroniques. Si vous pouvez accéder à ce dépôt, l'Office et les autres parties participant à l'instance peuvent vous aviser qu'un document a été déposé et qu'il est offert dans le dépôt central, au lieu de vous signifier une copie papier du document.

Avez-vous la capacité d'accéder au dépôt central de documents électroniques de l'Office?

Oui Non

Participation à l'audience

Les participants du gouvernement fédéral qui souhaitent présenter une preuve doivent la déposer par écrit auprès de l'Office et en signifier une copie à toutes les parties avant la date limite concernant la preuve écrite indiquée dans la calendrier des événements que contient l'ordonnance d'audience.

Prévoyez-vous déposer une preuve écrite?

Oui Non

Commentaires supplémentaires

--